

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-2660

présenté par
M. de Courson

ARTICLE 14

À l'alinéa 108, substituer aux mots :

« s'appliquent à compter du »

les mots :

« entrent en vigueur le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.